

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



### QU'EST-CE QUE LA VAE ?

L'IRTS de Champagne-Ardenne est labellisé par la branche professionnelle pour l'accompagnement à la VAE.

Depuis 2005, l'IRTS CA a mis en place un Pôle ressources afin d'accompagner les candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

La VAE vous permet d'obtenir un diplôme, si vous avez eu des expériences professionnelles, personnelles ou bénévoles qui correspondent aux compétences attendues. La certification en France est accessible par la voie de la formation initiale ou continue, l'apprentissage ou la VAE.

Il n'y a pas de durée d'expérience minimale requise pour la VAE. L'essentiel est d'avoir exercé des activités qui correspondent à celles visées par le diplôme.

Le Pôle ressources s'appuie sur :

- sa connaissance des métiers et problématiques du secteur social et médico-social ;
- son savoir-faire dans la pédagogie ;
- une équipe de vingt-trois accompagnateurs permanents et occasionnels, impliqués dans les formations en travail social.

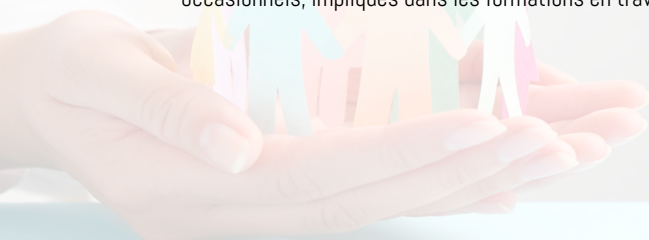
### PERMANENCES PHYSIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

LUNDI : 13h00 - 15h00  
JEUDI : 10h00 - 12h00

Tél. : 03 26 06 82 38

Pour toutes questions ou renseignements, contacter le pôle ressources VAE à l'adresse suivante : [vae@irtsca.fr](mailto:vae@irtsca.fr)

### DÉTAILS ET FICHE COMPLÈTE :



## PARCOURS 1

**Vous dépendez de la fonction publique  
ou vous souhaitez préparer le diplôme DEIS ou DEAF  
HORS PLATEFORME FRANCE VAE**

1

- Prenez contact avec le pôle ressources VAE de l'IRTS CA pour un bilan de positionnement.
- Mobilisation du financement (employeur, CPF, France travail, combinaison de financement)
- Dossier d'inscription auprès de l'IRTS CA

Pour toute information préalable, vous pouvez contacter l'assistante de formation au cours des permanences téléphoniques ou effectuer une demande par le formulaire de contact sur le site irtsca.fr

2

- Recevabilité délivrée par le certificateur.

Pour bénéficier du congé VAE de 48H, le délai de prévenance auprès de son employeur est de 30 jours avant le début du parcours.

4

- Dépôt du dossier de validation (livret 2) auprès du certificateur par le candidat.

5

- Entretien avec le jury selon les dates communiquées par le certificateur.
- Le diplôme est validé ou non par le certificateur.

6

- Entretien post-jury.

## INSCRIPTION

Selon que vous dépendez de la fonction publique ou que vous préparez un diplôme DEIS / DEAF (PARCOURS 1) ou que vous ne faites pas partie de cette première catégorie (PARCOURS 2), le parcours d'inscription est différent. Pour les formations SN / MM contacter le Pôle ressources VAE.

3

- Accompagnement ~ environ 8 mois
- 25h dont 6 ateliers collectifs (18h) en présentiel + 7 entretiens individuels (7h) selon un calendrier défini à l'avance (au choix : en présentiel ou en distanciel)
- Tarifs : 2100 euros pour 25h d'accompagnement
- + des actions formatives en fonction de votre parcours
- Tarifs : 175 euros par action formative (7h)
- + une préparation à l'oral avec le jury
- + accès au Centre de ressources documentaires, à la salle informatique
- accompagnement possible par un référent handicap

Note : les personnes accompagnées ont droit à 48 h de congé VAE. L'accompagnement ne peut dépasser 70H.

## PARCOURS 2

**Pour tous les candidats salariés du privé,  
ou préparant un autre diplôme que DEIS / DEAF  
PLATEFORME FRANCE VAE**

1

- Inscrivez-vous sur la plateforme France VAE.
- Vous avez le choix d'être accompagné ou non. Si vous souhaitez être accompagné par l'institut, choisissez l'IRTS CA comme AAP\*.
- Réalisez votre entretien de faisabilité.
- Mobilisation du financement (employeur, CPF, France travail, combinaison de financement).
- Dossier d'inscription auprès de l'IRTS CA.

Pour toute information préalable, vous pouvez contacter l'assistante de formation au cours des permanences téléphoniques ou effectuer une demande par le formulaire de contact sur le site irtsca.fr

2

- Recevabilité délivrée par le certificateur

Pour bénéficier du congé VAE de 48H, le délai de prévenance auprès de son employeur est de 30 jours avant le début du parcours.

4

- Dépôt du dossier de validation (livret 2) sur France VAE par le candidat.



## ACCOMPAGNEMENTS

Accompagnement à la VAE pour les diplômes suivants :

CAFDES	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de service d'intervention sociale
CAFERUIS	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
CQPSNQ	Certificat de Qualification Professionnelle Surveillant de Nuit Qualifié
DEAES	Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social
DEAF	Diplôme d'État d'Assistant Familial
DEASS	Diplôme d'État d'Assistant de Service Social
DECESF	Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale et Solidaire
DEEJE	Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants
DEES	Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé
DEETS	Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé
DEIS	Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale
DEME	Diplôme d'État de Moniteur Éducateur
DETISF	Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
TMM	Titre de Maître de Maison

À venir :

LPMJPM	Licence professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
TPIEPE	Tite professionnel Intervenant éducatif petite enfance



## INFORMATIONS

Pour toute question ou renseignement, contacter le Pôle Ressources VAE à l'adresse suivante [vae@irtsca.fr](mailto:vae@irtsca.fr) ou via le formulaire de contact sur le site [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr) dans la rubrique : « nos formations » puis « accompagnement à la professionnalisation » puis « VAE - validation des acquis de l'expérience »



Toutes les formations à l'IRTS CA sont accessibles aux personnes en situation de handicap.  
Renseignements auprès de Gaëlle Louis, référente handicap de l'institut : [gaelle.louis@irtsca.fr](mailto:gaelle.louis@irtsca.fr) / Tél. : 03 26 06 82 36

